

**EXTRAIT**  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 décembre 2017

Sous la présidence de : Madame Laurence MULLER-BRONN

- Etaient présents : Madame Laurence MULLER-BRONN, président de séance
- Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO
- Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2017/558 - 03005 - Acquisitions foncières**  
**Proposition de régularisation foncière au droit de l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en application de l'article L.3213-1 du Code général des collectivités territoriales, de l'échange sans soulte suivant :
  - . la cession de la parcelle propriété du Département du Bas-Rhin et cadastrée sous section 41 n°116 d'une surface de 3,66 ares à Strasbourg,
  - . l'acquisition de la parcelle propriété de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastrée sous section 41 n°118 d'une surface de 1,47 are à Strasbourg ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner M. Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférant à cet échange.

**Non participation au vote :** Monsieur Jean-Louis HOERLE

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171204-lmc1114280-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 07/12/17